

emrouvroy@gmail.com

Chers parents,
Chère élève, cher élève,

Une nouvelle saison musicale démarre. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux élèves et heureux également de constater que beaucoup d'entre vous continuent leur apprentissage...

RÈGLEMENT À DESTINATION DES ÉLÈVES

Le but de l'École de Musique est d'assurer une formation musicale complète et de qualité.

Le présent règlement précise les conditions de fonctionnement de l'enseignement dispensé au sein de l'École.

Toute inscription vous engage au respect de celui-ci.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Nous désirons donner un apprentissage basé sur l'exigence et le respect d'autrui en vue de l'épanouissement par la musique. Le nombre de cours sur l'année est de **30 périodes de 30 minutes**. La reprise officielle des cours est fixée la deuxième semaine de septembre.

1. Les absences au cours ne justifient pas le remboursement des frais d'inscription. Par respect pour l'enseignant, chaque absence doit être signalée avant sa tranche horaire au professeur de votre enfant.

2. Le règlement de la cotisation confirme votre inscription. En cas de non-respect des paiements, nous suspendrons les cours. **Les échéances sont fixées au 1er novembre et au 15 mars.** Veillez à bien noter en communication le(s) nom(s) des élèves et le(s) cours suivi(s).

3. La réduction qui est appliquée pour l'inscription d'un second membre d'une même famille n'est valable que sur les inscriptions aux cours d'instrument.

N° de compte : École de Musique de Rouvroy: **BE47 0003 2533 6380 – BIC : BPOT BEB1**

4. Les parents sont responsables de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant sur place. Les élèves sont tenus de respecter les lieux et les horaires établis. Le matériel disposé dans les locaux mis à notre disposition pour les cours de musique, ne peut en aucun cas être utilisé, déplacé ou détérioré.

5. Les congés sont identiques à ceux de l'enseignement primaire sauf dans le cadre du rattrapage de l'absence d'un professeur et en accord avec celui-ci.

6. Droit à l'image. L'École de Musique tient à respecter le droit de chacun à contrôler son image et l'usage qui en est fait. L'École, dans le cadre de la promotion de ses activités, est amenée à utiliser des photos ou des extraits vidéo de spectacles, répétitions, cours... sur son site web, celui de la commune de Rouvroy, dans des publications papier ou dans toute autre publication servant de support d'information. En aucun cas l'École de Musique ne fera un usage commercial, ou contre rétribution financière, de ces éléments visuels. En vue de respecter votre droit à l'image, nous vous demandons de préciser votre accord (ou pas) concernant l'usage qui peut être fait de l'image de l'élève qui s'inscrit à l'École.

7. L'exercice de la batterie présente des risques de lésions au niveau de l'oreille interne. Il est **expressément** demandé aux élèves suivant des cours de batterie de porter des bouchons d'oreille ou un casque de protection pendant les cours, les répétitions de spectacles, les spectacles...

Toute l'équipe organisatrice de l'École de Musique de Rouvroy vous souhaite une excellente année musicale. Pour toute question particulière, veuillez prendre contact avec le comité de gestion composé par:

. Professeurs : François Godard : 0498/ 63 17 06 et Damien Hurdebise: 0495/47 16 37

. Présidente : Jeannine Dumont: 0495/86 73 95

. Secrétaire: Jean-Michel Randour: 0473/67 11 20

. Trésorière : Marie Laure Eischorn-Adam: 063 / 58 11 04 0474/48 48 51